

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1.B.9

PLAN DE ZONAGE
PÉRIMÈTRES ET LINÉAIRES PARTICULIERS,
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NEUILLY-PLAISANCE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



- Limite de zones et de secteurs
- Emplacement réservé délimité en application
de l'article L.151-41 1° du code de l'urbanisme
- Les destinations et les bénéficiaires des
emplacements réservés sont indiqués en
annexe du règlement, pièce 4.1.4 - Annexe 3 -
Liste des emplacements réservés
- Linéaire commercial identifié en application
de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Périmètre de 500 mètres autour des gares
- Orientation d'aménagement et programmation
sectorielle
- Périmètre délimité dans l'attente d'un projet
d'aménagement global (PAPAG) en application
de l'article L. 151-41 5° du code de l'urbanisme

Surface de plancher au-delà de laquelle les constructions et installations sont interdites : 20 m²			
Identifiant	Commune	Dénomination	Date à laquelle la servitude sera levée
CSB1	Clichy-sous-Bois	Allée des Cinq Continents	17/12/2029
LG1	Livry-Gargan	Poudrerie Hochailles	17/12/2029
NP1	Neuilly-Plaisance	Rue du Général de Gaulle	28/09/2026
NG1	Noisy-le-Grand	Pavé Neuf	12/12/2028
NG2	Noisy-le-Grand	Route de Neuilly (multisite)	12/12/2028
NG3	Noisy-le-Grand	Boulevard Suchet	12/12/2028

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 06.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

